Dépistage organisé du cancer du col : enfin !

Les patientes réfractaires au frottis, parfois par simple méconnaissance, devraient prochainement recevoir une invitation à venir se faire dépister. L'opération commencera très prochainement.

Certains spécialistes l'attendent depuis plus de vingt ans. Enfin, le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus va démarrer en France. Il s'agit de solliciter les femmes qui échappent au dépistage opportuniste tel qu'il existe aujourd'hui. Les premiers courriers d'invitation à réaliser un frottis devraient leur parvenir en février. Au pire, en mars. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les acteurs attendent encore que *« la Caisse nationale d'assurance maladie livre les fichiers aux centres régionaux de coordination des dépistages des cancers, qui enverront les invitations aux patientes »*, explique Christine Bergeron, anatomo-cyto-pathologiste, vice-présidente de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV). En discussion avec les autorités sanitaires depuis plusieurs années, elle a directement participé aux groupes techniques pour la rédaction du cahier des charges. *« Pour nous, c'est un grand aboutissement »*, souligne la spécialiste.

STOP AUX *FAKE NEWS*

Avec 3000 nouveaux cas et 1100 décès chaque année, le cancer du col de l'utérus continue ses méfaits. C'est pourtant l'un des rares cancers que l'on pourrait éliminer, grâce à la vaccination et au dépistage. Dans ces domaines, la France est à la traîne. Aussi les experts de la SFCPCV ont-ils lancé une opération de déminage des *fake news* au sujet des vaccins contre les HPV. Elles circulent aussi dans le corps médical et chez les sages-femmes. Non, le vaccin n'augmente pas l'incidence des cancers du col. Non seulement il ne contient pas d'ADN viral susceptible d'entraîner le cancer mais en plus, pour constater pareille augmentation, il faudrait attendre plusieurs années. Car l'augmentation de l'incidence dans les pays qui ont vacciné en masse les jeunes adolescentes concerne des femmes plus âgées, qui n'ont justement pas été vaccinées. Les vaccins, quant à eux, protègent bien de l'apparition des lésions précancéreuses, qui apparaissent 10 à 15 ans avant le cancer.

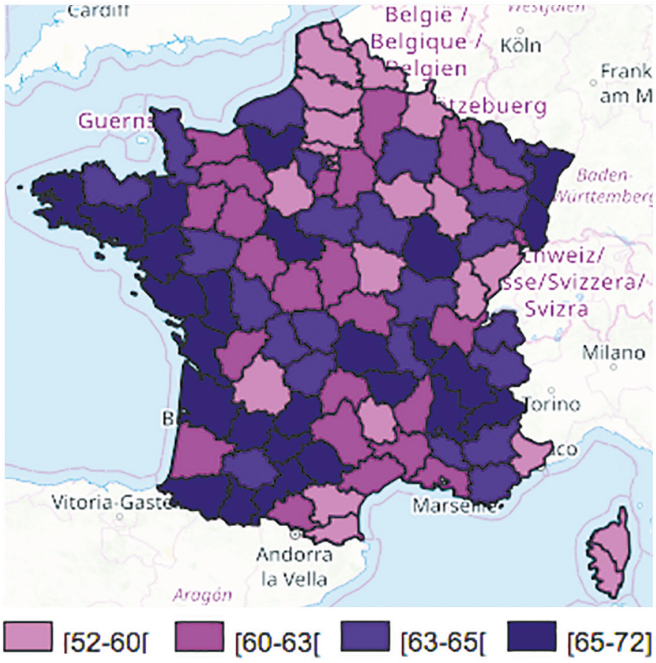

Taux de réalisation (en %) d'au moins un dépistage cytologique sur la période 2010-2014. Source : d'après l'échantillon généraliste des bénéficiaires issus du SNIIRAM, traitement INCa, 2015.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Réalisé tous les 3 ans (après 2 tests normaux à 1 an d'intervalle), le dépistage cervico-utérin permet de mettre en évidence ces lésions précancéreuses. Avec un frottis régulier, on peut éviter 90 % des cancers du col. Sauf qu'en France, seuls 60 % des femmes âgées de 25 à 65 ans font régulièrement des frottis. Le dépistage organisé devrait permettre d'augmenter la couverture jusqu'à 80 %. Objectif : réduire les inégalités d'accès. En plus des inégalités territoriales, les femmes non participantes sont plus souvent en situation de précarité, ont des problèmes de santé, ont plus de 50 ans. Les lesbiennes et les femmes en prison échappent également davantage au dépistage.

SAGES-FEMMES, AU CŒUR DU DÉPISTAGE

Les données de la Cnam vont permettre d'identifier les femmes qui n'ont pas été dépistées ces dernières années. Elles recevront alors un courrier d'invitation et des lettres de relance, éventuellement suivies d'une explication et d'un kit d'auto-prélèvement si elles persistent dans leur refus. Le dépistage leur sera remboursé à 100 %, sans avance de frais. *« Il faudra des préleveurs disponibles*, souligne Christine Bergeron. *Si elles n'ont pas de contact, les femmes pourront s'adresser au Centre régional de coordination des dépistages des cancers. Les sages-femmes qui pratiquent le suivi gynécologique peuvent démarcher ces centres pour se faire connaître. Elles vont être une clé très importante pour augmenter la couverture de dépistage, y compris en milieu rural. »*

QUEL REMBOURSEMENT ?

« Il fallait une action spécifique auprès des populations qui ne viennent pas se faire dépister, poursuit la spécialiste. *Mais il n'est pas question d'abandonner ce qui se fait par ailleurs. Il faut par exemple continuer à proposer le frottis pendant la grossesse. C'est une façon de recruter des femmes jeunes. »* Ainsi, la participation spontanée, ou via le dépistage opportuniste, sur proposition du professionnel de santé, continuera. Et de ce côté, rien ne change. Les femmes seront toujours remboursées à 70 %, en l'absence de dépassement d'honoraires et de mutuelle complémentaire. La question du remboursement se pose aussi pour les tests HPV, qui permettent d'identifier le type de virus présent sur un frottis anormal. *« Ce type de test permet aussi la surveillance d'une lésion de bas grade,* ajoute Christine Bergeron. *Nous en avons demandé le remboursement mais nous attendons encore. »* Le dépistage organisé, applaudi par la plupart des spécialistes, peut encore être amélioré.

■ **Géraldine Magnan**